

Ruhengeri, le 10 mars 1960.-

N° 799/A.I. 14.

A Monsieur Sukaka Laurent
à
U S U M B U R A .

Monsieur,

Suite à votre lettre du 1/3/1960, je tiens à vous dire qu'il n'y a aucune place disponible au "Cinema mobile" parce que: jusqu'ci rien n'a été prévu pour le Territoire.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant Principal,
DIERCKX de CALTERLE.

